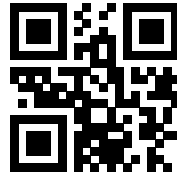


Vente de parcelle forestière



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 20 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 17 janvier 2023 sous réserves d'incidents

Vente de parcelle forestière

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

A GORDES (VAUCLUSE) 84220 Le Grand Clos.

Une parcelle en nature de taillis Figurant ainsi au cadastre :

Section DD

N° 47

Lieudit Le Grand Clos

Surface 00 ha 70 a 41 ca

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7 500,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 16 janvier 2023, pour faire connaître à Maître LERSY notaire à GORDES (84220), rue des Clastres, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.



Ecrit par Echo du Mardi le 17 janvier 2023